

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018. COMPTE-RENDU**

L'Assemblée Générale de l'AVSANE pour l'année 2018 s'est tenue le jeudi 23 mai 2019 au restaurant l'Hacienda, Route de Janas, 83500 La Seyne-sur-Mer.

Dans son allocution d'accueil la Présidente a exprimé ses remerciements aux membres présents et a rendu hommage à Jean-Paul FORET qui nous a qui nous a quitté le 19 janvier 2019.

Voici le texte de cet hommage :

« Chers adhérents et chers amis

Jean-Paul était un pilier de notre association depuis de nombreuses années.

Il a représenté l'AVSANE dans de nombreuses commissions et comités départementaux. Il apportait dans ces instances sa grande expertise professionnelle.

Expertise acquise dans ses fonctions à la DDE du Var où il a traité de nombreux dossiers sur les carrières, les bassins versants, les déchets, les risques, etc.

Jean-Paul a publié dans notre revue de nombreux articles sur des sujets divers reflétant ainsi sa grande culture éclectique.

C'était un conteur passionnant qui nous a enchantés par des communications scientifiques mais aussi ludiques telles que les fêtes calendales et bien sûr les fameux santons de Provence. »

Après cette évocation du souvenir de Jean-Paul Forêt, Guy HERROUIN, Vice Président, a pris la parole pour présenter le rapport moral et d'activité. Il dresse ensuite le récapitulatif des conférences et visites réalisées au cours de l'année écoulée.

La parole est alors donnée aux représentants de l'AVSANE dans les diverses commissions et réunions institutionnelles.

### **1. Présentation des actions suivies par Annie COMBES et Gilles DANGEARD.**

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. (CDNPS).

La CDNPS concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Au cours de l'année 2018, la CDNPS s'est réunie douze fois. Elle a donné son avis sur plus de trente projets concernant des réserves naturelles, des sites Natura 2000, des espaces boisés classés, en particulier lors de la modification de PLU.



Quelques exemples:

- Implantation d'une centrale photovoltaïque à Moissac-Bellevue (Parc Régional Naturel du Verdon)
- Balisage signalétique de cinq zones maritimes réglementées ( Parc national de Port-Cros)
- Aménagement d'un parking au Rayol-Canadel pour la Maison verte et le Jardin Exotique.
- Consolidation des canalisations d'eau potable alimentant Toulon au pied du mont Faron.
- Aménagement du cordon littoral des vieux salins d'Hyères.
- Suppression des enrochements et renaturation du littoral enroché au droit de l'étang de l'Anglais et entretien des enrochements au débouché du canal de la Garette.
- La suppression des enrochements aura pour effets de limiter les phénomènes d'érosion au droit du bassin des Ourmédes et des bassins du Quenet sud.

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

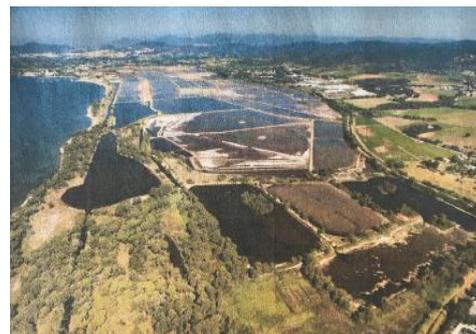
N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Les enjeux sont: la maintien en état de fonctionnement des marais salants, le maintien du chemin littoral et la préservation de la flore côtière et de la zone d'accueil des oiseaux.

L'opération est conduite par le Conservatoire du littoral.

Une étude complémentaire sera conduite pour préciser la teneur exacte des travaux à entreprendre.



## 2 Actions suivies par André BROCCQ.

Activités et faits marquants depuis notre dernière A.G 2018

Participation de l'AVSANE à 2 réunions plénières :

### **Sanglier:**

Nouvelle baisse conséquente des dégâts et des prélèvements de sangliers

Les sangliers se rapprochent de plus en plus des villes.

### **Loup:**

Le Var, 5<sup>ème</sup> département le plus pré daté de France avec une nette densification des territoires de meutes dans le Haut-Var

L'objectif du nouveau Plan Loup 2018/2023, d'atteindre un plafond de population de 500 loups d'ici 2023 est déjà là !!

### **Animaux nuisibles:**

Nouvelles propositions de classement selon les espèces.

### **Problématique du sanglier :**

Communes présentant des dégâts de gibier significativement importants (voir carte)

Prélèvements de sangliers (voir tableau). En diminution de 15% par rapport à l'an dernier malgré une forte population qui se rapproche de + en + des zones périurbaines ou urbaines.

### **Plusieurs causes :**

*Principale*, le manque de nourriture occasionné par la sécheresse (mauvaise glandée, incendies)

*Humaine* : les habitations sont de + en + rapprochées des leurs, d'où une restriction de leur territoire se restreint.

*Maladies* : maladie d'Aujesky (virus), toujours là, affectent encore la reproduction.

*Baisse* du nombre de chasseurs.

**Mesures prises** : Reconstitution de celles existantes depuis l'an dernier.

Classement du sanglier en espèce nuisible dans le Var.

Chasse pratiquée jusqu'à 10 mois de l'année sur 12.

Battues administratives organisées par les louvetiers.

Pose de clôtures électriques.

Agrainage de dissuasion.

**Au niveau national:** Encore plus de loups et plus de territoires.

Actuellement, nous sommes au delà de 500.

### **Dans le Var:**

On dénombre une cinquantaine de loups sur **9 ZPP** dont **3** à cheval sur 2 départements (voir plan). Le camp militaire de Canjuers et ses zones périphériques restent la zone de plus forte activité du loup en France.

LISTE DES COMMUNES ROUGES ET NOIRES DANS LE VAR EN 2019

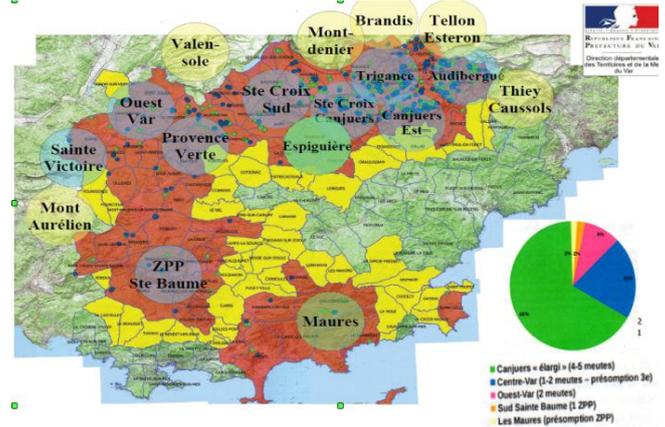


Régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, l'AVSANE est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation (S.A.H.A.V.) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (S.A.C.I.V.) ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 Germinal en IX (30 mars 1801) puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »

Prédation et indemnisation : en 2018, 405 attaques pour 1270 victimes, 119 dossiers de demande d'indemnisation des dégâts soit 1,9 M€ (26.2 M€ en France en 2016).

Prélèvements de loups :

- en 2018, 5 loups sur un plafond fixé à 51 loups
- en 2019, 3 loups sur un plafond fixé à 43 loups



## LES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE

**Sont classés en 3 groupes :**

**Groupe I (non indigènes)** : sont classés « nuisibles » sur l'ensemble du territoire métropolitain par le Ministre et pour une année renouvelable.

Depuis 2016, 6 espèces classées, seul **le Ragondin** est concerné dans le Var.

**Groupe II (indigène)** : sont classés « nuisibles » dans département, fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral triennal.

Pour la période 2019- 2022, le Préfet proposera au Ministère pour décision :

**la pie bavarde, le renard roux, la Fouine et la corneille noire** sur l'ensemble du département.

**Groupe III ( indigène)** : sont classés « nuisibles » si les particularités locales le nécessitent . Le classement est révisé chaque année par Arrêté Préfectoral

Pour 2019- 2020 , 2 espèces , **le sanglier** sur l'ensemble du Var et **le Pigeon ramier** sur la commune de Vinon- sur- Verdon.

**Plan de chasse 2019 – 2020 dans le var, du grand gibier autre que le sanglier**

C'est un cadre réglementaire et opérationnel qui s'impose aux chasseurs

Il permet une gestion raisonnée du gibier et de son habitat,

Il fixe un nombre et maximum d'animaux à prélever en fonction des enjeux écologiques,

**Tableau du plan de chasse 2019 – 2020** (y compris chasses en enclos)

	Attribués 2019-2020		Réalisés 2018-2019
	Min	Max	
<b>Cerf Élaphe</b>	<b>84</b>	<b>169</b>	<b>136</b>
<b>Chevreuril</b>	<b>2087</b>	<b>4174(*)</b>	<b>3241</b>
<b>Chamois</b>	<b>47</b>	<b>97</b>	<b>49</b>
<b>Daim</b>	<b>41</b>	<b>88</b>	<b>68</b>
<b>Mouflon</b>	<b>62</b>	<b>124</b>	<b>118</b>

*\*dont reliquat de 400 bracelets supplémentaires*

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

### **3. Actions suivies par Claude DUVAL**

#### **3.1 Commission consultative de l'usine de valorisation énergétique de Toulon.**

##### *Principales compétences du SITTOMAT :*

Transport (et non collecte) des ordures ménagères vers l'usine de valorisation. Transport et traitement des déchets en déchetterie.

Gestion des équipements afférents à la collecte sélective.

Gestion des infrastructures de traitement des déchets (quais de transfert, usine de valorisation). Opérations de communication en faveur de la collecte sélective.

Négociations et contrats avec les éco-organismes et les prestataires privés.

##### *L'unité de valorisation en quelques chiffres.*

Trois lignes de traitement en service. Deux fours de 2 t/h, un de 14 t/h. Capacité de traitement : 285 000 t/an. Tonnage traité en 2017 : 246 721 t. Énergie thermique produite : 35 958 MWh (Permet de chauffer les cités Berthe et Beaucaire). Énergie électrique produite : 128 934 Mwh ; 7472 tonnes de ferrailles récupérées par extraction magnétique. 995 tonnes d'aluminium récupérées par courant de Foucault.

##### *Pour se rassurer :*

L'usine est certifiée pour son management :

De la santé-sécurité : certification OHSAS 18001.

Environnemental : certification ISO 14001.

De la qualité : certification ISO 9001.

De l'énergie : lancement en 2017 de la procédure ISO 50001.

Pour manger des œufs bio !

Afin de réduire la quantité de déchets (une poule consomme environ 150 kg de déchets/an) le SITTOMAT offre à qui le veut un poulailler.

Pour cela :

Habiter l'une des 38 communes du SITTOMAT.

Disposer d'un espace extérieur d'au moins 10 m<sup>2</sup>.

Accepter d'être photographié. (avec ou sans les poules, ce n'est pas spécifié).



#### **3.2 Commission de suivi de l'environnement( C.S.E. )**

Carrière des Grands Caous.

Une fois par an, la CSE est invitée par le directeur de la carrière à se réunir .

Elle réunit, outre les dirigeants et des représentants du personnel, des représentants d'associations, des professionnels du BTP, une représentante de l'ONF .

Sont présentés :

- Les chiffres relatifs à l'activité : 480 000 t en 2018.
- Les inspections (DREAL, AFNOR) ou audits (Charte UNICEM) effectuées en cours d'année.
- Les chiffres et actions relatives à la sécurité.
- Les installations nouvelles.
- Les mesures prises pour maîtriser les impacts environnementaux (contrôle des vibrations engendrées par les tirs, contrôle des poussières, du bruit).
- Les résultats du suivi écologique effectué par l'ONF (flore remarquable, flore invasive, faune).
- Les réponses aux doléances exprimées par les associations.

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405



Régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, l'AVSANE est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation (S.A.H.A.V.) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (S.A.C.I.V.) ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 Germinal en IX (30 mars 1801) puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »

- Le bilan du Système de Gestion de la Sécurité.
- Et examinés, principalement :
- La maîtrise des procédés d'exploitation.
  - les actions de formation et recyclage.
  - Les incidents / accidents (aucun sur le site en 2017).
  - Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques.

### 3.6 Observatoire hélicoptères.

*Objectifs de cet Observatoire :*

Réglementation et contrôle du respect de ces règles lors du survol de la presqu'île de Saint-Tropez par les hélicoptères, en période estivale.

Recueil des doléances des « riverains » et des élus des communes survolées.

*En 2018 :*

Quatre réunions. (à Grimaud, Draguignan et La Môle).

Avant le début de la saison estivale : Émission d'un arrêté par la préfecture du Var « portant réglementation provisoire des mouvements d'hélicoptères au dessus de Ramatuelle, Saint-Tropez, Gassin, Grimaud et Cogolin » et créant un « observatoire » hélicoptère et fixant sa composition.

*Teneur de ces réunions :*

En début de saison le S/P fait état des dispositions prises (hélisurfaces créées ou supprimées) ; décision du tribunal administratif de limiter à 200 mouvements par surface, pour la saison 2018.

Doléances des maires et des représentants des riverains : population excédée, trop de mouvements, trop bas, trop bruyants. Demandes de fermeture ou de déplacement d'hélisurfaces.

Insuffisance des contrôles.

Recherche de solutions pérennes

Bataille d'avocats.

*Et l'AVSANE dans tout cela ?*

Elle s'assure qu'aucun déséquilibre ne se crée entre la nécessité de maintenir une activité économique et un niveau de nuisances aussi réduit que possible.



Est-ce le cas ?

De l'avis de l'ensemble des acteurs : non

Dans la réalité : peut mieux faire ! Mieux respecter la réglementation pour les transporteurs, ne pas considérer tout survol comme une agression pour les « survolés ».

## 4. Actions suivies par Guy HERROUIN.

### 4.1 Contrat de baie de la rade de Toulon.

Fin du contrat N°2 à la fin 2019. Les compétences sur l'eau sont transférées à la METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.

Sur quoi s'exercent ces compétences ?

- Amélioration de la qualité des eaux

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405



Régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, l'AVSANE est née de la fusion de la Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation (S.A.H.A.V.) et de la Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Var (S.A.C.I.V.) ayant pour origine commune de base l'arrêté préfectoral du 9 Germinal en IX (30 mars 1801) puis l'intégration de la Société « LES AMIS DES VILLAGES VAROIS »

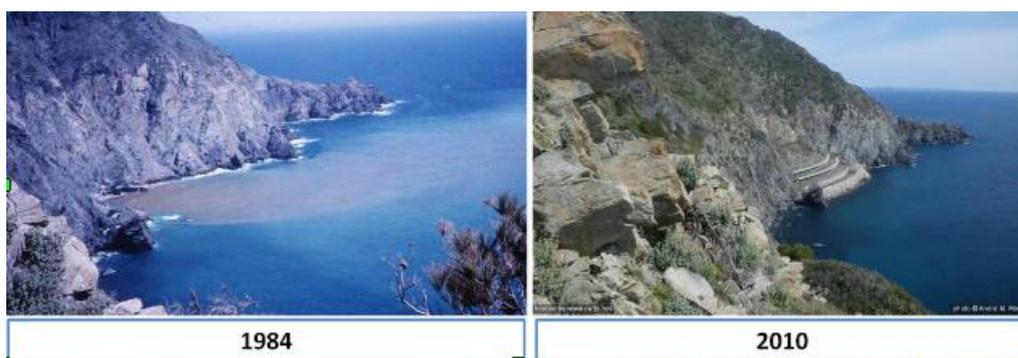
- Gestion durable des ressources et des milieux
- Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques
- Animation en associant les acteurs du territoire.

Perspectives pour le contrat de baie de Toulon N°3.

Aucune information officielle sur cet éventuel contrat N°3

Les idées en réflexion :

Programme associant : assainissement, éviter et réduire les impacts (mouillages des bateaux notamment), restauration écologique dont en particulier REMORA +



Un exemple des impacts des mouillages des navires de plaisance sur les herbiers de posidonies peut être visualisé sur le site :

[https://www.youtube.com/watch?v=TcYn2rDGnA&fbclid=IwAR1MSE5FdRI05lX7Pb0XQbc3dMOzBEWunjWxVk6M3P9N51vW1\\_2eZgicNuA](https://www.youtube.com/watch?v=TcYn2rDGnA&fbclid=IwAR1MSE5FdRI05lX7Pb0XQbc3dMOzBEWunjWxVk6M3P9N51vW1_2eZgicNuA).

7

#### **4.2 Visites depuis la dernière AG.**



*Jeudi 21 juin Porquerolles* : navette maritime Toulon-Saint-Mandrier AR, pic-nique sous les pins, visite de la Fondations Carmignac. Superbe journée préparée par Patrick, Nizou et Annie !

*Jeudi 27 septembre* : visite de la Chartreuse de la Verne, déjeuner à Collobrières puis visite de « la Confiserie ». Visite organisée par Elizabeth.

#### **4.3 .A Aix, visite exposition Chagall à l' Hôtel de Caumont, puis fabrique-confiserie « calissons du Roy René », organisée par Elizabeth Mercredi 13 mars 2019**

#### **4.4 Conférences depuis l'AG 2018.**

- 12 octobre 2018 «Jean-Baptiste Charcot, explorateur des mers, navigateur des pôles » Gilles Dangeard
- 9 novembre 2018 « Promenade géologique dans le Verdon » Jean-Paul Foret
- 6 décembre 2018 « Quelques anciens santons ». Conférence préparée par Jean-Paul Foret et présentée par Patrick Guillon, suivie par la dégustation des 13 desserts !

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social** : L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

#### **4.5 Conférences en 2019.**

- 11 janvier, « Contaminants émergents, déchets et micro particules de plastiques », Guy Herrouin
- 8 février, « Pierre Jean-Charles Deval, toulonnais d'adoption », Monette Lapras
- 8 mars, « Les rues de Toulon », François Trucy
- 5 avril, « Pascal Paoli, un corse des lumières », Gisèle Fréani.

#### **4.6 Revues.**

A l'automne 2018 l'AVSANE a fait paraître la revue n°89, avec à son sommaire :

- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale,
- Volet maritime du ScoT,
- Histoire géologique du tombolo de Giens,
- Visite de la fondation Carmignac,
- Pique-nique à Porquerolles,
- Le coin du randonneur,
- Filet mignon de porc au bacon et flambé.

Est paru également, au printemps 2019 la revue n°90, avec à son sommaire :

- La pollution atmosphérique des navires, en mer et au port,
- Faune sauvage : les espèces classées nuisibles ou susceptibles de l'être,
- Les catastrophes climatiques au néolithique, exemple du déluge en mer noire,
- Jean-Baptiste Charcot , gentleman explorateur,
- Marie Astouin, artiste peintre (1923 – 2011).

### **5. Actions suivies par Liliane CABONI**

#### *Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)*

Cette commission étudie tous les dossiers concernant la création ou l'extension de commerces de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Pour 600 m<sup>2</sup> il faut une dérogation.

Bilan de la commission en 2018 :

**23 dossiers ont été traités** : 10 recours auprès de la CNAC, 1 seul avis favorable, les 9 autres refusés. Il se confirme que la Commission Nationale d'Activités Commerciales est opposée aux dossiers des hyper marchés trop importants.

Exemples de cas traités :

- Création d'un cinéma au Lavandou : LE GRAND BLEU.

La mairie reprend le projet abandonné par le précédent pétitionnaire, elle rachète le terrain et s'engage à construire un cinéma de 3 salles et 416 fauteuils, plus diverses activités pour 100 000 à 125 000 entrées, films grand public et Art et Essai, retransmission d'opéras, ballets, théâtre, visite de musées. Maintien du cinéma de plein air, 1 écran et 544 places

Avis favorable de la commission.

- Projet Le Muy. 1ère présentation 17 juillet 2018.

Construction d'un pôle de la mode et du Design, surface 16018 M<sup>2</sup>, dont cellules de vente de 300 M<sup>2</sup> et 450 M<sup>2</sup> pour boutiques de spécialités du terroir. Ce dossier a été présenté en 2012 en CDAC et CNAC, il vise particulièrement la clientèle touristique à fort pouvoir d'achat)



**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Pour la commune du Muy, ce projet est porteur d'espoir il y a un taux de chômage de 21 % de la population, il profiterait à l'ensemble de la « Dracénie Provence Verdon »

Le giratoire d'accès au projet, pas satisfaisant, rotation de 15 à 20 bus aller-retour,

Il y a des risques d'incendie, Un gros risque de dénaturer le capital paysager de l'est Varois et du golfe de Saint-Tropez, Déforestation d'un paysage remarquable.

Dossier présenté 4 ou 5 fois avec avis défavorable et recours,

Avis défavorable de la commission

- Projet le Muy 2ème présentation le 17/12/2018.

Projet quasiment identique à celui du 17/07/2018,

16318 m2 avec un secteur du luxe et du haut de gamme,

La société est propriétaire du terrain, mais il y a refus

de défrichage, qui porterait atteinte à des espèces

végétales et animales protégées. Ce projet affaiblira

l'agglomération de Draguignan, où les commerces sont

fragiles et bénéficient de crédits FISAC

Porte atteinte par son ampleur au cadre naturel remarquable

du projet

Avis défavorable de la commission.

- La présente demande concerne :

Extension du cinéma par une 4ème salle de 118 places soit 568 places, cinéma grand public, Art et Essai, avec 3 labels, (unique pour le Var), et création d'une salle de convivialité.

Le cinéma est exploité en délégation de service public.

Avis Favorable de la Commission

- Carrefour Market le Lavandou.

Extension de 852 M2 de l'actuel supermarché, ce qui porterait la surface de vente à 2952 m2. Projet



commercial, justifié par la forte augmentation de la population, vise à renforcer l'attractivité commerciale du Lavandou et à satisfaire l'ensemble des besoins courants.

Avis favorable de la commission.

Le 4 novembre 2018 un recours a été formé devant la CNAC, celui-ci est rejeté le 15 janvier 2019.

## 6. Actions suivies par Patrick GUILLON

### 6.1 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, "CDOA".

Elle a pour rôle : de maintenir un maximum d'actifs agricoles disposant d'un revenu proche du revenu de référence départemental, de renforcer les exploitations familiales et d'éviter les démembrements d'exploitations viables.

La CDAO donne son avis sur :

- les projets d'installation des jeunes agriculteurs,
- les aides publiques accordées dans le cadre de la modernisation des exploitations,
- les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations,
- les demandes d'autorisation d'exploiter,
- l'attribution des quotas, le transfert de droits à primes.

**A.V.S.A.N.E. Correspondance:** 222 Avenue Émile Vincent, Le Socrate A2 B1, 83000 TOULON

**Siège Social :** L'Oustaù, près du téléphérique, 83200 TOULON

**Association agréée par arrêté préfectoral du 19 juin 2018 au titre de l'article 141.1 du code de l'environnement**

Tél. : 04.94.91.02.95 - email: [avsane@orange.fr](mailto:avsane@orange.fr)

N° SIRET : 438 556 516 00013, code APE 913 E

Préfecture n° dossier W832002405

Bilan de la commission en 2018 :

7 réunions tenues par la commission à la Communauté de Communes "Cœur du Var" LE LUC.

28 Dossiers traités, dont 9 avis favorables dossiers à des Demandes d'Aides à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (D.J.A). Qu'est-ce qu'un dossier D.J.A. ? C'est une Demande d'Aides à l'installation des Jeunes Agriculteurs pour un projet qui est présentée sous la forme d'une note de présentation d'un Plan d'Entreprise.

## **6.2 Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers du Var. (CDPENAF).**

La CDPENAF a un rôle consultatif et exprime un avis:

- Sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières, à vocation ou à usage agricole;
- Sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation des espaces agricole, naturels et forestiers;
- sur tout autre projet ou document d'aménagement ou d'urbanisme.

Élaboration ou révision d'un PLU, (hors périmètre de SCoT approuvé).

- Autorisations d'urbanisme:

Le changement de destination des bâtiments désignés par le PLU est autorisé dès lors que ce changement de destination ne compromette ni l'exploitation agricole ni la qualité paysagère du site.

- Autorisation d'exploitation commerciale ou d'un cinéma.
- Défrichement destiné à la réouverture des espaces à vocation pastorale.

A la demande de la commission, la CDPENAF peut être consultée sur un projet de SCoT.

Bilan d'activité 2018 de la commission, 36 dossiers ont été examinés en 9 séances :

- 7 PLU: élaboration,
- 9 PLU : modification/mise en compatibilité,
- 8 PLU : révision,
- 1 Carte communale: élaboration,
- 9 permis de construire,
- 1 SCoT: (Pays de FAYENCE) (AF),
- 1 Présentation du PLU de BRAS et la déclaration d'un projet (parc photo voltaïques dit « Les Adrechs » commune de BRAS) (AF).

## **6.3 Exposé SCoT 2.**

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses propositions relatives au projet portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Provence Méditerranée comportant un chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Cette enquête se déroulera du Jeudi 9 Mai 2019 à 9h jusqu'au Vendredi 14 Juin 2019 inclus à 17h. On peut y accéder en accédant au site : <http://www.scot-pm.com/index.php?id=143>.

Le public peut formuler ses observations et propositions, dans le registre d'enquête publique à feuillets non-mobile ou par voie postale adressée à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête.

La Commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président du Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée son rapport et les conclusions motivées de cette enquête.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

